



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 06 juillet 2020 à 17h30

- Décide d'approuver le choix des tuiles pour la construction sise sur parcelle N°660, rue du Battoir ;
- Décide d'entreprendre les modifications nécessaires pour la connexion du panneau d'affichage électronique, en vue de la suppression de la 2G ;
- Décide de déplacer le volley beach au terrain de football, ainsi que le terrain de pétanque. Les tables devant l'entrée de la piscine seront déplacées, afin de réduire les nuisances au voisinage et créer un emplacement concentré de loisirs à Bassins ;
- Décide de refuser, en raison des mesures de protection de la pandémie Covid-19, deux manifestations organisées par la Jeunesse de Bassins en août et septembre 2020 ;
- Décide d'approuver le remplacement d'une haie par une palissade sur la parcelle N°36, rue du Battoir 31, et de solliciter pour l'occasion la création de places de parc ;
- Décide de défrayer l'Association Lapalissade à Nyon, à titre de soutien ;
- Décide d'engager une nouvelle boursière communale avec effet au 1^{er} août 2020 ;
- Décide d'effectuer un inventaire des installations fixes de la cuisine du RAB dont les réparations demeurent à charge du bailleur. Le bus du RAB étant désormais hors leasing, une cession de plaques à Cuisine Events sera effectuée.

La Municipalité